



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Creation de 64 logements sociaux a Lancon-Provence (13680), chemin des Pinedes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALIANCE PLEIN CIEL

Raison sociale

SCCV IMMALLIANCE PLEIN CIEL

N° SIRET

88199605200018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BRIOT

Prénom(s)

Joel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le present projet concerne la creation de 64 logements sociaux via 6 batiments, implantes sur une assiette fonciere d'environ 11 188 m² (parcelle 000 BA 156). Cet ensemble developpe deux niveaux habites (R+2) sur une nappe de stationnement semi-enterre afin de minimiser la hauteur de la construction. Ce projet deploie 2836 m² d'emprise au sol pour une SDP de 3846 m² (repartie en 38 T2 et 26 T3). Il comprend 128 places de stationnement resident (non ouverts au public) dont 7 places PMR (89 en RDC semi-enterre et 39 places en exterieur), 13 places visiteur (dont 1 PMR) et plus de 144 m² de stationnement deux roues (reparties dans le RDC semi-enterre). L'acces a l'operation se fait depuis le chemin des Pinedes, avec desserte interne mutualisee avec les cheminements Defense contre les Incendies (DFCI) et de randonnee. Le terrain est aujourd'hui en etat naturel sans construction, avec vegetation basse et traverse par des sentiers de randonnee et une voie DFCI. L'operation necessitera un defrichement d'environ 8000 m². Aucune demolition n'est donc prevue. Le projet integre des mesures d'evitement, de reduction et de compensation detaillees dans l'etude ecologique jointe (cf. annexe), notamment l'implantation concentree au sud, preservation d'espaces naturels au nord, vegetalisation avec

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants : - Repondre aux besoins en logements sociaux sur la commune de Lancon-Provence, en creant 64 logements familiaux (T2 et T3) dans un secteur en frange urbaine ; - Favoriser la mixite sociale par une offre exclusivement locative sociale, contribuant a la diversification de l'habitat ; - Preserver la qualite paysagere et la biodiversite par une implantation au sud de la parcelle, le maintien de 70% d'espaces libres permeables, la conservation des cheminements existants et la creation d'une placette pedagogique ; - Assurer une insertion urbaine et paysagere coherente en respectant les prescriptions de l'OAP "les Pinedes / la Coulade" du PLUi, avec des volumes en R+2 et une integration dans le relief naturel ; - Encourager les mobilites douces en mutualisant et en securisant les cheminements pietons et DFCI preexistants, renforçant ainsi les liaisons avec les espaces naturels ; - Reduire l'empreinte environnementale via une gestion integree des eaux pluviales, un eclaireage maitrise, l'utilisation de materiaux locaux et une vegetalisation dense avec des essences mediterraneennes. L'operation s'inscrit dans la politique locale de developpement durable et de renouvellement urbain, conformément aux orientations du PLU de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux debuteront par le defrichement et la preparation du site, incluant l'installation de chantier et la mise en place de protections pour les zones vegetalisees conservees. Les travaux se derouleront probablement de la maniere suivante : - Travaux preparatoires, installation du chantier et des mesures de protection du boisement a conserver, - Defrichement, - Terrassements des plateformes voirie et des batiments, - Realisation des reseaux primaires et des fondations, - Realisation des voiries provisoires, - Constructions des batiments et des sous-sols, - Realisation des reseaux secondaires de desserte des logements, - Realisation des voiries definitives (reprise du revetement de surface), - Realisation des aménagements paysagers et replantations compensatoires. - Finitions et receptions des travaux. Tous ces travaux seront realises en suivant les mesures edictees par le bureau d'etude ECOTONIA dans son rapport Natura 2000 ci-joint.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera une population estimee a environ 154 habitants. La circulation automobile sera limitee a la desserte interne, mutualisee avec la voie DFCI, tandis que les cheminements pietons seront clairement identifies et securises sur l'ensemble de la parcelle. Les batiments seront raccordes aux reseaux existants en limite du chemin des Pinedes (eaux usees, eaux pluviales, electricite, telecoms). Un PEI (Point d'Eau Incendie) de 60 m³/h sera installe a l'entree. Le projet prévoit : - 128 places de stationnement resident non ouverts au public (dont 89 en semi-enterre et 39 en exterieur) et 13 places visiteur. - Plus de 144 m² de stationnement pour les deux-roues en aire semi-enterree. - Des espaces verts de pleine terre densément vegetalises avec des essences locales (pins d'Alep, cypres, chenes verts, amandiers, etc.), favorisant la permeabilite des sols, la biodiversite et la qualite du cadre de vie. - Une placette pedagogique dediee a la sensibilisation ecologique des habitants. L'entretien courant (espaces verts, collecte des dechets, voiries internes) sera assure par le gestionnaire de la residence. Aucun demantelement du site n'est prevu a terme, les constructions s'inscrivant dans la duree. La surface d'espaces verts est d'environ 8 081 m², soit plus de 70 % de la superficie de la parcelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'autorisation de defrichement. La decision relative a l'examen au cas par cas de l'autorite environnementale y sera jointe. La zone a defricher est presentee en annexe 9.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise fonciere Emprise au sol construite Surface de plancher Surface a defricher pour la creation de logements sociaux, comprenant des aménagements paysagers, des stationnements integres, la placette pedagogique et la preservation d'espaces permeables sur plus de 70% du terrain. Emprise espace verts	(11188, m²) (2836, m²) (3846, m²) (8000, m²) (8081, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin des Pinedes

Lieu-dit :

Localité : Chemin des Pinedes 13680 Lancon-Provence

Code postal : 13680 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°8'7"E° Lat. : 43°35'47"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. : Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de LANCON-PROVENCE (modification n°4 de Mai 2024). Projet situee parcelle 000 BA 156, en zone UCF2 (zone a vocation principale d'habitat relativement dense et soumis au risque

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du site d'etude sont les suivantes: - Type II: - "Plateau des quatre termes - Gorges de la Touloubre - La Barben" (N°930012449) située a 1,3 km a l'est, - "Chaine de la Fare - Massif de Lancon" (N°930012436) située a 1,6 km au sud.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun Arrete de Protection de Biotope (APB) n'est present sur le site du projet. Deux APB sont recensees dans un rayon de 10 km ("Domaine de Calissane" a 3,2 km au sud et "La Sambre" a 9 km au sud-ouest), mais ils ne sont pas en connectivite naturelle directe avec le site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun de ces statuts de protection stricte n'est present sur le site. La Reserve Naturelle Regionale la plus proche, "Poitevine-Regarde-Venir", est localisee a 9,5 km a l'ouest, en limite du rayon d'etude de 10 km. Aucun Parc National ou Parc Naturel Regional n'est present dans la zone.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE annexe au PLU de la commune de Lancon-Provence: "Nuisances: Plan d'exposition au bruit - Aerodrome de Salon-de-Provence" (arrete prefectoral portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aerodrome de Marseille-Provence). Le projet est en dehors de la zone a bruit modere et la zone D (delimitee entre les courbes Lden 55 et Lden 50).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucun milieu humide n'est present sur la zone d'etude (cf. Etude Natura 2000 en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Lancon-Provence est couverte par un PPR Argiles et un PPR Seismes / Mouvement de Terrains.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPR Argiles approuve le 26/07/2007. - PPR Seismes / Mouvement de Terrains approuve le 21/09/1995.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site de l'operation se situe a plus de 10 km au Sud du site inscrit le plus proche, "Ruines du Vieux Village de Vernegues".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site du projet est situe a l'interieur de la ZPS FR9310069 "Garrigues de Lancon et chaines alentours". Il est egalement situe a environ: - 4,3 km au Sud-Est de la ZSC FR9301595 "Crau centrale - Crau seche"; - 8,8 km au Sud-Est de la ZPS FR9310064 "Crau". Une evaluation Natura 2000 est fournie en annexe 8.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site de l'operation se situe a environ 12 km au Sud-Est du site classe le plus proche, "Grotte de Cales".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prelevements d'eau. En raison du nombre de logements et de la typologie (environ 154 habitants) et sur la base de 150 l/j/EH (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable a environ 23,1 m³/jour. Le reseau d'alimentation de la commune est suffisant pour
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prelevement ni drainage souterrain n'est prevu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux se feront de maniere a optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des deblais et remblais. Les materiaux non reutilises ou impropres au reemploi seront evacues dans des decharges adaptees, dans le respect de l'environnement et de la reglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade, l'operation ne parait pas deficitaire en materiaux. Les travaux se feront de maniere a optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des deblais et remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le nouveau bâtiment sera connecté aux réseaux EU et AEP communal. Le réseau communal est suffisamment dimensionné pour permettre des constructions et ainsi une augmentation des besoins.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est conçu pour le minimiser radicalement et générer une valeur écologique nette positive. Les perturbations seront strictement circonscrites à l'emprise bâtie, avec préservation de plus de 70% des espaces verts. Le projet inclut un programme actif de réhabilitation incluant la création de habitats, le rétablissement de continuités écologiques et une placette pédagogique pour
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	L'évaluation des incidences Natura 2000 jointe conclut à des incidences résiduelles modérées à faibles, conditionnées à la mise en œuvre rigoureuse des mesures conçues pour le projet. Ces mesures (préservation d'espaces ouverts, création de haies nourricières, gestion de l'éclairage) sont intégrées au projet pour éviter et réduire les impacts, et contribuer activement aux objectifs de conservation du site. Le MOA
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'opération prévoit le défrichement d'une surface d'environ 8000 m². Les travaux de défrichement, de débroussaillage, de terrassement et d'aménagement seront conduits de manière continue et sans interruption entre le 1er septembre et le 28 février. Aucun travaux de ce type ne sera réalisé entre le 1er mars et le 31 août, afin d'éviter toute perturbation durant la période de
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site de l'opération est situé en zone : - PPR Argiles : zone faiblement à moyennement exposée (B2); - PPR séisme : zone B1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	De par la creation de logements, le projet induira une augmentation du trafic et des déplacements a l'interieur et a proximite du site. La circulation sera limitee a 20 km/h. L'aménagement d'un acces coherent permettra une fluidite des trafics.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra etre source de nuisances sonores et des dispositions seront prises afin de les maitriser. En phase exploitation, les activites du site dans une zone habitee seront faibles
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	L'operation pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'operation comportera des eclairages nocturnes qui respecteront les mesures enoncees dans l'evaluation N2000 jointe au present document.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets dans l'air seront lies aux emissions des vehicules transitant sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets liquides qui seront engendres dans le cadre du projet seront le rejet des eaux usees. Le rejet des EP se fera prioritairement par infiltration dans le sol (si techniquement possible)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usees seront rejetees dans le reseau EU de la commune. Les eaux pluviales seront rejetees prioritairement dans le sol par infiltration (si techniquement possible)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux ...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le terrain en friche sera partiellement urbanisé par ce projet. Il s'inscrit dans la logique d'urbanisation des franges du village et respecte les prescriptions de l'OAP "les Pinedes / la Coulade" en matière de densification et de mise en valeur des continuités douces (cheminements piétons, DFCI). Aucune activité agricole ou sylvicole n'est impactée sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'évaluation des incidences Natura 2000 jointe au dossier conclut que, grâce à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'accompagnement prévues (préservation d'espaces naturels, calendrier de travaux adapté, intégration paysagère), les incidences résiduelles du projet sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Garrigues de Lançon et chaînes alentours » sont modérées à faibles. Ces incidences ne remettent pas en cause la pérennité des espèces et des habitats qui ont justifié la désignation du site, tant en phase travaux qu'en phase exploitation. Tel qu'envisagé et avec ses engagements, le projet contribuera à une amélioration de la qualité environnementale de la parcelle par la réhabilitation écologique active et la sensibilisation des habitants, par rapport à sa situation actuelle de terrain vague.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Après avoir réalisé un état des lieux écologique complet et évalué l'impact potentiel de l'opération, les aménagements et mesures d'évitement intégrés au projet dès sa conception permettent de garantir l'absence d'impacts résiduels notables sur l'environnement, en particulier sur le site Natura 2000. Mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet : - Gestion écologique des travaux : Le chantier respectera un calendrier strict (travaux de sol du 1er septembre au 28 février uniquement) pour éviter toute perturbation des espèces durant leur période de reproduction. Il appliquera également un protocole de chantier à faible impact (gestion optimisée des déchets, réduction des nuisances). - Conception paysagère écologique : Plus de 70% de la parcelle sera préservée en espaces perméables et végétalisée. Le projet inclut la création de haies pluristrates avec essences locales, la conservation et la reconstitution de pierriers pour les reptiles, et une placette pédagogique pour sensibiliser les habitants. - Intégration dans la trame verte et bleue : Aucune clôture en limite de parcelle ne sera installée pour préserver les continuités écologiques et les cheminements existants. Les incidences du présent projet, assorti de ces engagements, sur le site Natura 2000 "Garrigues de Lançon" et sur les espèces protégées ont été évaluées comme modérées à faibles et ne nécessitent donc pas de mesure compensatoire. L'annexe 8 présente le détail de ces mesures. L'annexe 7 présente des mesures et caractéristiques du projet, destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse détaillée (pre-diagnostic écologique et évaluation N2000 joints) démontre que les impacts sont maîtrisés : - Le projet s'insère dans une zone urbaine PLUi prévue à cet effet et explicitement visée par une OAP qui encadre et légitime sa densification. - Sa conception préserve 70% d'espaces perméables et intègre des mesures d'évitement fortes (calendrier de travaux, création d'habitats). - L'évaluation N2000 conclut à des incidences résiduelles modérées à faibles. - Il valorise le patrimoine naturel via une démarche pédagogique. Ainsi, les impacts négatifs notables du projet sur l'environnement sont évités ou suffisamment réduits pour que des impacts résiduels notables puissent être écartés.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

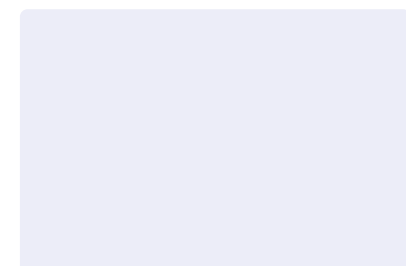
Nom COLNOT ANGELOTTI

Prénom Natalia

Qualité du signataire Ingenieure hydraulicienne

À La Bouilladisse

Fait le 13-11-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)